

République Française

Département de la Marne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Fère-Champenoise

SEANCE DU 13 Septembre 2022

| Nombre de Membres | | |
|---------------------|----------|---------|
| Membres en exercice | Présents | Votants |
| 19 | 18 | 18 |

Date de convocation
6 Septembre 2022

Date d'affichage
19 Septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize Septembre à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Gérard GORISSE**, maire.

Présents : BOUCHER Delphine, BRETON Patrick, CAIN Patrick, COLAS Sarah, DE ANDRADE Maxime, DEMALVOISINE Lydie, FOMPROIX Hubert, GEORGELIN José, GERGOINE Didier, GONCALVES Chantal, GORISSE Gérard, HERBIN Julien, KEIME Violaine, LEPAGE Rémy, MICHEL Christophe, MOREAU Clara, POUCCINEAU Sabine, VANDERDONT Audrey.

Absents : EGOT Bernadette.

Représentés : .

Madame DEMALVOISINE Lydie a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Décision modificative budgétaire n°3
N° de délibération : 20220965

| Conseillers présents | Suffrages exprimés avec pouvoir | Pour | Contre | Abstention | Non participant |
|----------------------|---------------------------------|------|--------|------------|-----------------|
| 18 | 18 | 18 | 0 | 0 | 0 |

Vu les dispositions comptables et financières du code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction comptable M57
Vu le Budget Primitif 2022,

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster les prévisions budgétaires initiales tout en respectant l'équilibre du budget, le Maire propose les modifications suivantes :

Budget principal, régularisation à la demande de la Trésorerie Générales des comptes 020 et 022 qui ne peuvent plus être alimentés dans la M57

Fonctionnement :

Dépenses : Chapitre 022 - Dépenses imprévues : - 64 978.96 €

Dépenses : Chapitre 011 - Compte 6061 (fournitures non stockables) + 64 978.96 €

Investissement :

Dépenses : Chapitre 020 - Dépenses imprévues : - 2 090 €

Dépenses : Opération 20 - dépenses 2183 : + 2 090 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Gérard GORISSE, maire

